



16ème législature

Question N° : 17066	De Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho (Rassemblement National - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >assurance maladie maternité	Tête d'analyse >Médecins - Maintien des visites à domicile	Analyse > Médecins - Maintien des visites à domicile.
Question publiée au JO le : 16/04/2024 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'état des négociations conventionnelles en cours entre les médecins, dont SOS Médecins et l'assurance maladie, qui semblent aboutir vers la fin des visites à domicile. En effet, d'après certaines organisations de médecins, les consultations en cabinet seraient déjà financièrement deux à trois fois plus attractives que les visites à domicile. Or les dernières discussions avec l'assurance maladie sembleraient conduire vers un élargissement de cet écart puisque les visites à domicile ne bénéficieraient pas de la revalorisation accordée aux médecins traitants. Pourtant, surtout à la campagne et chez les personnes à mobilité réduite, la visite à domicile est essentielle, sans parler des services rendus à la collectivité lors de ces visites : levée de doutes SAMU, certificats de décès, garde médico-administrative, certificats pour les soins psychiatriques urgents sous contrainte, intervention en établissements médicaux-sociaux, foyers, etc. Aussi, elle lui demande si, face à la désertification médicale ambiante et à des urgences de plus en plus saturées, le Gouvernement entend s'assurer du maintien des visites à domicile et les revaloriser financièrement afin de les maintenir attractives auprès des médecins pour qu'ils continuent à visiter à domicile les patients qui le nécessitent.